

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU RÉSIDENCES SECONDAIRES

Propriétaires, n'oubliez pas, **vous avez** **l'obligation** de faire relever votre consommation et faire vérifier le compteur avant la fin du mois d'aout par le fontainier.

S'adresser à Monsieur Frédéric BEST, employé communal au 06.67.82.54.49, en cas d'absence, merci de contacter un élu au 06.87.52.22.26

Le Maire

Christian GUÉNOLÉ

